



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Saint Étienne de Montluc

Document à conserver





## Le mot du Maire

*Les catastrophes, naturelles ou d'origine technologique, nous ont montré qu'aucun territoire n'est exempt de risques majeurs. C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde afin de mettre en place les dispositifs d'alerte et de secours appropriés face aux divers risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune.*

*Dans le cadre de cette démarche j'ai le plaisir de vous remettre le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans lequel vous trouverez une information sur les risques majeurs sur notre commune et leurs consignes de sécurité respectives afin que chacun puisse se préparer au mieux à y faire face.*

*En effet, en cas d'événement de sécurité civile, l'efficacité des dispositifs mis en place par les autorités publiques est étroitement liée aux réactions des personnes touchées. La tâche des secours peut être facilitée par des comportements adaptés, découlant d'une connaissance effective du danger et des consignes de protection associées.*

*La prévention des risques naturels et technologiques majeurs est donc bien l'affaire de tous. Je souhaite que les informations contenues dans ce document participent à la promotion d'une culture du risque pour nous préparer ensemble à faire face aux événements afin d'en limiter les conséquences.*

**Rémy Nicoleau**

Maire de Saint Étienne de Montluc

**DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

édition 2021

Réalisation : Ville de Saint Étienne de Montluc - Impression : Kalydéa

## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

La notion de risque majeur sert à désigner l'ensemble des événements de sécurité civile non souhaités. Elle est caractérisée par la confrontation en un même lieu de 2 composantes :

- **l'aléa** ou le phénomène dangereux, souvent associé à une faible probabilité, nous pouvons cependant y être confrontés à tout moment d'où la notion de « risque »,
- **les enjeux** qui peuvent d'être des personnes, biens ou conséquences environnementales. Ils sont dits « majeurs » de part leurs conséquences d'une grande gravité caractérisée par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement.

### 2 types de risques majeurs :

- les risques dit naturels ; inondations, tempêtes, séismes, ...
- les risques dit technologiques ; risque industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses,...

Divers risques peuvent frapper le territoire communal, ils peuvent occasionner de nombreuses victimes et/ou d'importants dommages environnementaux ou matériels.

Bien heureusement, de telles catastrophes n'arrivent pas tous les jours, cependant, il ne faut pas pour autant les oublier.

C'est pourquoi, en cas de risque majeur, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est déclenché par le Maire, en lien avec le Préfet. Il recense les moyens matériels et humains de la commune dans le but d'assurer l'alerte, la sauvegarde, le soutien, et l'accompagnement de la population en cas de crise.

## Quels risques majeurs à Saint Étienne de Montluc ?

### Risques naturels



Inondation



Séisme



Tempête

### Risques technologiques



Transport  
de matières dangereuses



Industriel

# L'alerte

## Comment reconnaître une alerte ?

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Mairies. En fonction de la nature et de l'ampleur de l'événement l'alerte peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** : Elle est utilisée en cas d'événement nécessitant une mise à l'abri
- **Véhicules porte-voix**
- **Panneaux lumineux**
- **Radio, Télé,...**
- **Site internet et Réseaux sociaux** de la mairie

## Le fonctionnement des sirènes :

En cas de danger ou de menace grave, les sirènes émettent un son montant et descendant, composé de trois cycles successifs d'1 minute et 41 secondes, séparés par un silence de 5 secondes.



*Elles sont testées en Loire atlantique tous les premiers mercredis du mois à 11 h 45.*

## Les bons réflexes



- Mettez-vous à l'abri, éloignez-vous des zones à risques
- **Écoutez les radios locales**, respectez les consignes.
- Coupez le gaz et l'électricité.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, (sauf en cas de consignes contraires) vos enfants sont en sécurité, les enseignants connaissent les consignes à appliquer. En vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.



- **Ne téléphonez pas**, les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours. Les informations vous seront données par radio.
- Se soucier des personnes âgées ou handicapées.
- Avoir un inventaire à jour de ses biens matériels.

### Le nécessaire « Risques Majeurs »

- Une radio, une torche et des piles de rechange
- Un couteau pliant
- De l'eau potable et de la nourriture (à longue durée de conservation)
- Des vêtements chauds et imperméables
- Une trousse de pharmacie
- Les médicaments urgents (traitements)
- Les papiers importants
- De l'argent ou carte bancaire



## Numéros d'urgence

**Pompiers : 18**

**Appel d'urgence européen : 112**

**SAMU : 15**

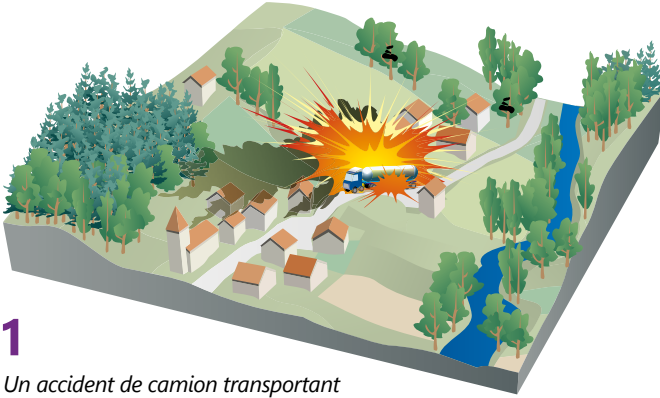
**Police / Gendarmerie : 17**

**SAMU social : 115**

### Radios d'information du service public

- France Bleu L.O 101.8 MHz
- France Info 105.5 MHz
- France Inter 90.6 MHz

## Qui fait quoi en cas de risque majeur ?

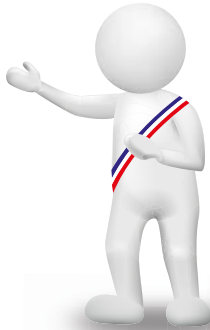


1

*Un accident de camion transportant des matières dangereuses suivi d'un incendie a lieu. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée.*

2

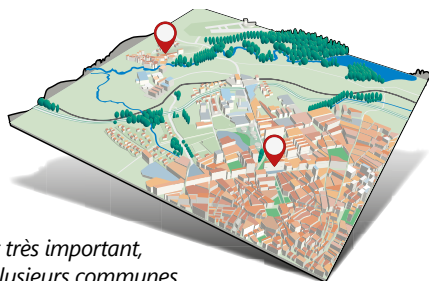
*Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de Secours.*



3

*Le maire active le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.*

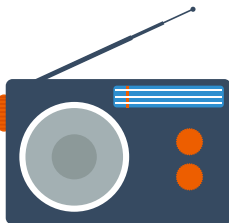
## 4



*Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le dispositif ORSEC*

## 5

*Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger.*



## 6

*Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.*

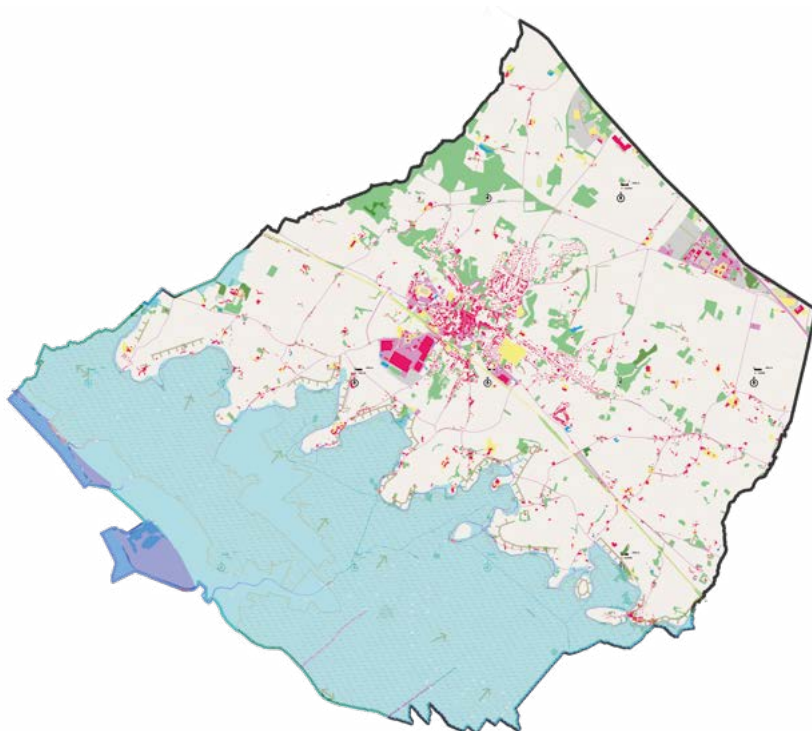
# Inondation

De part sa position le long de l'estuaire et son paysage communal fortement marqué par les zones humides, la commune de Saint Étienne de Montluc est régulièrement exposée au risque inondation dû aux phénomènes de submersion marine.

Le niveau d'eau maximal observé a été obtenu lors de la tempête Xynthia, dont la période de retour est estimée supérieure à 100 ans.

Cependant avec le phénomène d'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique, il est nécessaire d'anticiper des inondations plus intenses.

Cette anticipation passe aussi par des mesures de prévention dans la gestion de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (disponible sur le site de la mairie) définit l'ensemble des règles applicables en termes d'aménagement du territoire et permet de réduire la vulnérabilité des habitations en zone inondable, cela passe par une maîtrise de l'urbanisation sur les zones les plus exposées. Il impose aussi des contraintes sur le bâti afin de réduire la vulnérabilité des personnes déjà exposées.



*Cartographie des Zones Inondables sur Saint Étienne de Montluc :  
ATLAS DES SUBMERSIONS MARINES DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE 2013*



## Les gestes à adopter

### Avant l'événement

- Fermer portes et fenêtres.
- Stationner les véhicules sur les points hauts.
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Avoir un inventaire à jour de ses biens matériels.
- Avoir à portée de main une lampe.
- Boucher les ouvertures basses du domicile.
- Mettre en hauteur les meubles et objets.
- Prévoir une réserve d'eau potable en étage

### Pendant l'événement

- Se tenir informé par la radio.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Se mettre à l'abri et si possible monter à l'étage.
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau (notamment en partie basse de l'immeuble).
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.
- Se tenir prêt à évacuer les locaux.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Attendre les consignes des services de sécurité ou des services municipaux.

### Après l'événement

- Aérer, nettoyer et désinfecter les pièces.
- Rétablir l'électricité, le gaz et l'eau après avoir fait contrôler les circuits par un professionnel.
- Chauffer à nouveau dès que possible.
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).

## Historique



Le 28 février 2010, Saint Étienne de Montluc, confrontée à la tempête Xynthia voit le niveau d'eau historique de 4,16 m NGF, occasionnant des dégâts matériels sur la commune.

# Séisme

Les séismes se traduisent par des vibrations du sol dues à des fractures de la roche en profondeur et au mouvement des plaques tectoniques.

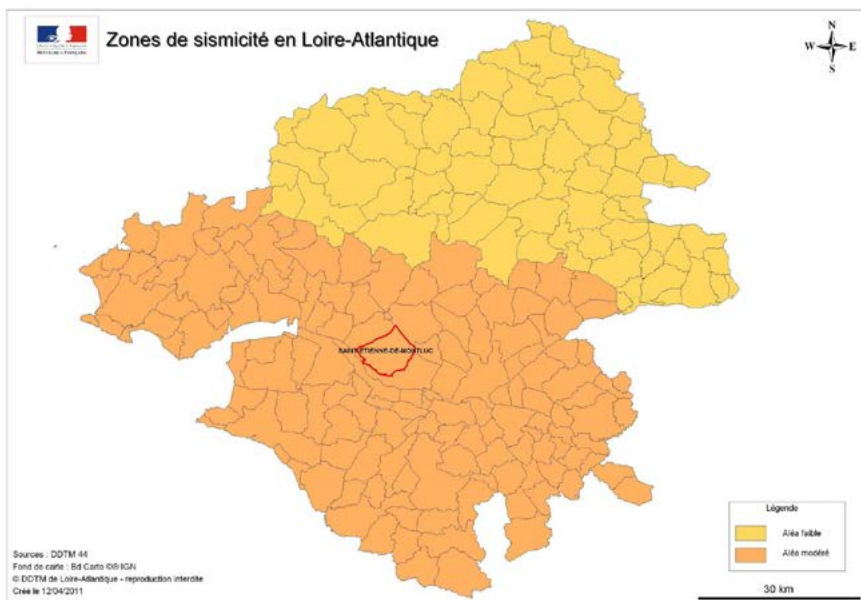
La commune de Saint Étienne de Montluc est située entre l'estuaire de la Loire avec ses marais et les collines du Sillon de Bretagne.

Ce territoire constitue une réelle richesse pour la commune. Cependant, il est aussi propice à l'activité sismique.

Le Sillon de Bretagne constitue un site géologique majeur avec de nombreuses failles de cisaillement souterraines.

De plus, les marais et ses sols argileux ont tendance à amplifier les vibrations sismiques.

Bien que la commune semble à l'abri des grands tremblements de terre depuis plusieurs siècles, elle est située en zone de sismicité modérée pouvant l'exposer à des tremblements occasionnant des chutes d'objets jusqu'à des dégâts prononcés sur les habitations, pouvant mettre en danger des vies.



Zonage sismique de la Loire-Atlantique - Dossier Départemental des Risques Majeurs 2017

## Les gestes à adopter

### Avant l'événement

- Repérer les arrivées générales de gaz, d'eau, d'électricité et les couper.
- Identifier un lieu de regroupement familial correspondant aux caractéristiques citées ci-après.
- S'informer des consignes de sécurité.

### Pendant l'événement

À l'intérieur :

- Se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur :

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminée, ponts, toitures, arbres).

En voiture :

- S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- Gagner les hauteurs.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### Après l'événement

- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Éviter les zones côtières, en raison d'éventuels raz de marée.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

# Météorologique

Bien que les phénomènes météorologiques se traduisent souvent par des vents violents associés aux tempêtes, ils peuvent être liés aux phénomènes d'inondations.

Les températures extrêmes frappent aussi le territoire comme les canicules et grand froid.

Ces phénomènes météorologiques font objet d'une surveillance accrue notamment grâce aux services de Météo-France qui fournissent une vigilance continue sur 4 niveaux : vert, jaune, orange et rouge. Ce qui permet la mise en place d'une organisation communale pour faire face aux phénomènes de fortes intensités, dès le niveau orange.

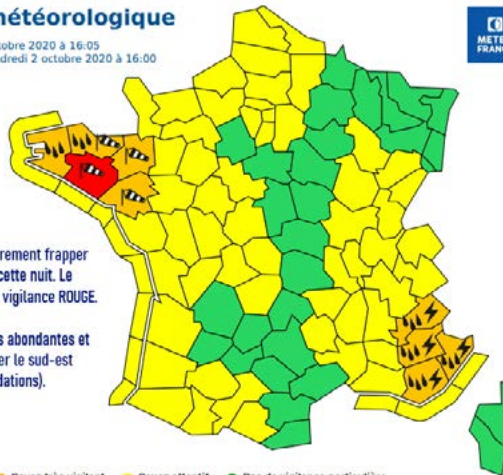
## Vigilance météorologique

**Diffusion** : le jeudi 1 octobre 2020 à 16:05  
**Validité** : jusqu'au vendredi 2 octobre 2020 à 16:00



La tempête Alex va durement frapper le sud de la Bretagne cette nuit. Le Morbihan est placé en vigilance ROUGE.

Ce vendredi, des pluies abondantes et des orages vont toucher le sud-est du pays (risque d'inondations).



● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière

Carte de vigilance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 - Météofrance

Cette vigilance météo n'est pas exclusive aux services municipaux, vous aussi vous pouvez consulter la vigilance météo à tout moment via le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayé dans les médias, suivez les conseils de comportement adapté à la situation pour éviter des complications et votre mise en danger lors de vos activités et vos déplacements.

## Les gestes à adopter

### Avant l'événement

- Se tenir informé de l'évolution auprès des services météorologiques ou de la mairie.
- Mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (matériaux, jeux d'enfants, meubles de jardin...).
- Limiter les déplacements.
- S'éloigner des lieux à risque.
- Rentrer les animaux.

### Pendant l'événement

- Se mettre à l'abri loin des vitres et des arbres.
- Se tenir informé par la radio.
- Couper l'électricité et le gaz.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les autorités.

### Après l'événement

- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Signaler aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments...).

Canicule	Vagues de froid
<p>La canicule est une vague de chaleur très forte qui se produit en été, de jour comme de nuit sur une période prolongée.</p> <p>L'évaluation thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations à la chaleur. En Europe de l'Ouest, on parle de canicule lorsque les températures de nuit sont supérieures à 20 °C et une température de jour supérieure à 33 °C pendant plus de 3 jours consécutifs.</p>	<p>Une vague de froid est caractérisée par une chute brutale et importante de la température de l'air. Elle s'étend sur une période relativement longue, de quelques jours à plusieurs semaines.</p> <p>Outre les chutes brutales des températures, les vagues de froid peuvent être accompagnées de chutes de neige, de vents forts et des coupures générales d'électricité de longues durées.</p>
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.</li> <li>• Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif.</li> <li>• Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.</li> <li>• Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.</li> </ul>	<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester chez soi, évitez les déplacements.</li> <li>• En cas de neige ou de verglas, ne pas essayer de vous déplacer.</li> <li>• Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.</li> <li>• Prévoir des moyens pour faire face à une coupure générale de longue durée (lampes, radio, couvertures ...).</li> </ul>

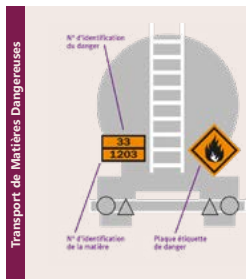
# Industriel

Bien que la commune n'accueille actuellement pas de site industriel concerné par les risques d'accidents majeurs (installation SEVESO), quelques installations utilisent des produits chimiques dangereux. Elles disposent de réserves de gaz ou stockent des produits inflammables, pouvant en cas d'accident occasionner une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

## Les gestes à adopter

### Pendant l'événement

- Se confiner.
- Fermer les bouches et entrées d'air.
- Écouter la radio et respectez les consignes.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les autorités.



### Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Le risque de transport de matières dangereuses est un risque dont les conséquences sont variées en fonction de la nature du produit pouvant occasionner une pollution environnementale ou des conséquences liées à sa combustion. (fumées toxiques, explosion ...)

Le risque de transport de matières dangereuses prend différentes formes au sein du territoire communal, il est présent à proximité des routes (RN 165 et D 17) mais aussi via la voie ferrée, le transport fluvial sur la Loire, ou par les canalisations de gaz qui traversent la commune.



Carte des canalisations de transport de gaz et de ses servitudes, représentées en violet.

## Les gestes à adopter

### En cas d'accident

- Se confiner ou quitter rapidement la zone.
- Fermer les bouches et entrées d'air.
- Écouter la radio et respectez les consignes.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les autorités.

# Mairie

Mairie de Saint Étienne de Montluc  
2 Place de la Mairie  
44360 Saint Étienne de Montluc

02 40 86 80 26

[www.st-etienne-montluc.net](http://www.st-etienne-montluc.net)

Facebook et Instagram

@VilleSaintEtiennedeMontluc

# Numéros utiles

Pompiers .....	18
Police .....	17
SAMU .....	15
Numéro d'appel d'urgence européen .....	112
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes .....	114
Préfecture de Loire Atlantique .....	02 40 41 20 20